

## Apport des CREX pour le bon usage des antibiotiques : retour d'expérience en Aquitaine

**Bertrice LOULIERE**  
Coordonnateur OMEDIT Aquitaine-Guadeloupe

JOURNEE INTER-RESEAUX DU CCLIN SUD-OUEST  
Mardi 19 mai 2015

## Antibiotiques et retour d'expérience : le contexte

**Le bon usage et l'amélioration de la qualité des prescriptions des antibiotiques: axe prioritaire de la politique des médicaments en Aquitaine.**

**Engagement des établissements de santé dans la mise en œuvre des REX : transmission de CR de Crex dans le cadre des contrats de bon usage**

## Antibiotiques et retour d'expérience

En 2014 **cinq** compte rendus de CREX portant sur les antibiotiques ont été adressés à l'Omédit par les établissements de la région

- Non administration d'une antibioprophylaxie en ambulatoire
- Surdosage en antibiothérapie
- Extravasation d'un antibiotique
- Prolongation d'une antibioprophylaxie au-delà des 48h
- Erreur d'administration d'un antibiotique

## Amélioration du REX en antibiothérapie

*Volonté partenariale du C-Clin - Arlin - Omédit*

- Privilégier la mise en place des Crex par thèmes et par domaine notamment sur les antibiotiques
  - Prendre en compte les dimensions : bon usage, organisation, équipement, formation et culture du partage d'expérience
  - Mettre en place des actions correctrices ciblées au plus près des services
  - Intégrer les actions sur les antibiotiques dans le programme d'actions annuel sur le bon usage, la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments et des dispositifs médicaux. Article 6 du décret du 20 sept 2013 sur les CME.
- Renseigner les indicateurs de suivi des actions

## Perspectives 2015

- Transmettre à l'Omédit Aquitaine **deux CREX** « **antibiotiques et anti infectieux** » chaque année.
- Créer une **Banque Régionale** anonymisée de cas partagés en commission OMEDIT-CCLIN-ARLIN sur le bon usage des Anti-infectieux
- **Mutualiser les actions d'amélioration au niveau régional**
- **Adapter la politique régionale** à partir de la synthèse régionale
- Réaliser des **actions d'accompagnement**